

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de M. G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : L32/2014
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2458/s.565
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Léopold, 29 / angle rue du Fossé aux Loups.
Installation d'une terrasse sur le trottoir (régularisation).
(Dossier traité par Mme O. Buchenak.)

En réponse à votre lettre du 14 janvier 2015, sous référence, reçue le 26 janvier, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 4 février 2015.

La demande concerne un bien situé dans la zone de protection de la maison David, rue Léopold 5-7, et dans celle du Théâtre royal de la Monnaie. Il date probablement de 1819-1820 et figure à l'Inventaire du patrimoine immobilier du pentagone.

La demande vise à régulariser l'installation d'une terrasse fixe sur le trottoir. Cette terrasse de 25m² est équipée d'un plancher en bois surélevé et d'un garde-corps formé de barres rondes en inox.

La CRMS s'oppose fermement à l'installation permanente d'une terrasse dans l'espace public eu égard au contexte patrimonial environnant. Elle demande que le RRU soit strictement respecté.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - S.P.R.B. - D.M.S. : Mme S. Valcke ;
- S.P.R.B. - D.U. : Mme B. Annegarn ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail) ;
- M. Th. Van Ro (par mail) ;
- Commission de concertation (par mail).